

RAPPORT N° 92/4-18  
au Conseil Municipal

OBJET

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CONCLU AVEC LE DEPARTEMENT

La Commune a conclu avec le Département un Contrat de Développement portant sur le thème de l'économie et du tourisme, le 16 août 1988, pour une durée de cinq ans (de 1988 à 1992).

Je vous rappelle que le principe de ce type de contrat institué par le Conseil Général dès 1988 dans le cadre de "L'ANNEE DES COMMUNES" est de rechercher une meilleure prise en compte des besoins des Communes dans tous les domaines, non plus sur de simples investissements ponctuels, mais à travers une programmation pluriannuelle des actions à moyen et long termes, garantissant ainsi une utilisation optimale des ressources et une cohérence de ces opérations sur l'ensemble du Département.

Cet engagement réciproque entre la Commune et le Département prévoit des ajustements des actions et financements chaque année.

Le coût global initial prévisionnel des opérations a été estimé à 286 660 000 F, l'enveloppe allouée globalement à la Commune s'élevant à 52 407 000 F en subventions et à 38 800 000 F en avances.

En fonction des priorités de notre mandat, ce contrat a été amendé par voie d'Avenant n° 1, le 5 septembre 1991, dans le but tout à la fois de réajuster le coût et le montage financier des opérations, supprimer ou différer certaines, et réintégrer de nouvelles opérations.

Sur le plan financier, cet Avenant n° 1 s'est traduit :

- par un coût global de 250 658 000 F, dont 146 908 000 F au titre des opérations initiales et 103 750 000 F au titre des opérations nouvelles ;
- par un apport du Département de 52 384 000 F en subventions et de 22 800 000 F en avances.

Aujourd'hui, à l'approche de la fin du Contrat de Développement au 31 décembre 1992, il est opportun de procéder à un dernier réajustement financier des actions prévues pour tenir compte de l'état d'avancement détaillé de chacune des opérations et de leur niveau d'engagement, afin de permettre la prise des arrêtés de subventions par le Département, au plus tard le 31 décembre.

L'ensemble de ces propositions fait donc l'objet de l'Avenant n° 2 joint en annexe qui est soumis à votre examen.

.../...

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
CONCLU AVEC LE DEPARTEMENT

Le principal intérêt de l'Avenant n° 2 au Contrat de Développement, outre la fixation du coût réel des actions et du montant de subvention correspondant, est de permettre, en contrepartie de la suppression de certains projets non engagés à ce jour, la réintégration d'opérations concernant le domaine économique (étude du Schéma Directeur d'Aménagement des terrains du C.E.R.F., Technopole), d'autres domaines tels que les équipements sportifs, socioculturels, la voirie et les travaux d'assainissement des eaux pluviales ou eaux usées (opérations achevées en 1992 ou en cours).

Financièrement, les nouvelles propositions de l'Avenant n° 2 s'établissent comme suit :

- le coût global est de 167 957 000 F,
- l'apport du Département est de 36 966 600 F en subventions et de 22 800 000 F en avances.

Je vous demande donc :

- d'approuver l'Avenant n° 2 dont les propositions chiffrées sont jointes en annexe (les crédits des projets en cours ou à lancer sont prévus au B.P. 1992) ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 92/4-18  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 12 septembre 1992

OBJET

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CONCLU AVEC LE DEPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-18 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

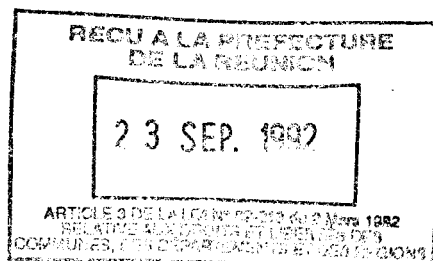
Approuve l'Avenant n° 2 au Contrat de Développement conclu avec le Département, sur la base des propositions chiffrées jointes en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions prévues pour chacune des opérations.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 SEP. 1992

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE



ECONOMIE - TOURISME (AVENANT N° 2)

Avant-Avenant n° 2 :	Contrat initial	+ Avenant n° 1	= Total Général
- Montant global :	146 908 000	103 750 000	= 250 658 000
- Part départementale :			
• Sous forme de subvent. :	30 939 000 (21,06 Z) +	21 445 000 (20,67 Z) =	52 384 000 (20,90 Z)
• Sous forme d'avance :	2 800 000 (1,91 Z) +	20 000 000 (19,27 Z) =	22 800 000 (9,10 Z)
- Autres participants :	113 169 000 (77,03 Z) +	62 305 000 (60,05 Z) =	175 474 000 (70,00 Z)
(Commune, Région, Etat, CEE....)			

Après-Avenant n° 2  
167 957 000

36 966 600 (22,00 Z)  
22 800 000 (13,60 Z)  
108 190 400 (64,40 Z)

EN MILLIERS DE FRANCS	AVANT-AVENANT N° 2		APRES-AVENANT N° 2	
	COUT H.T.	PARTICIPATION CG MONTANT TAUX	COUT H.T.	PARTICIPATION CG MONTANT TAUX
OPERATIONS CONTRAT DE DEVELOPPEMENT INITIAL + AVENANT N° 1				
<b>A - ETUDES :</b>				
I - <u>CONTRAT INITIAL :</u>				
• <u>Schéma directeur :</u> • Schéma d'orientation touristique	1 340	400 (plafond) 60 Z	1 340	400* 30 Z
• <u>Schéma d'orientation économique</u>	1 300	400 (plafond) 60 Z	1 020	368 30 Z
- Faisabilité des salons internationaux	800	400 (plafond) 60 Z	400	120 30 Z
- Etude de mise en valeur du centre ville	500	400 (plafond) 60 Z	620	248 40 Z
<u>Etudes particulières :</u> • Etudes particulières tourisme	590	177 30 Z		
- Tourisme d'affaire	220	66 30 Z	250	75 30 Z
- Tourisme des Hauts	170	51 30 Z	Opération supprimée	
- Mise en valeur du littoral	200	60 30 Z	Opération supprimée	
• <u>Etudes techniques port de pêche et de plaisance</u>	13 427	2 400 20 Z	10 900 20 Z	2 180* 20 Z
• <u>Etudes d'exploitation port de pêche et de plaisance</u>	1 000	200 (subvent. coût) 20 Z	initial)	
• <u>Etudes extension du Golf - (18 trous)</u>	600	175 (subvent. inscrite à l'OID) 30 Z	Opération	
• <u>Etudes d'aménagement Parc Urbain (PU)</u>	584	270 30 Z	584 175* 30 Z	
• <u>Complément d'études d'aménagement et d'exploitat.PU</u>	900	120 30 Z	650 195 30 Z	
• <u>Etude St-Denis d'hier et d'aujourd'hui</u>	400	120 30 Z	Opération	
• <u>Cellule d'études et de statistiques</u>	1 080	120 11,11 Z		
- Recrutement d'un statisticien	680	-		
- Base de données	400	120 30 Z	200	60 30 Z
• <u>Etude structures congrès</u>	200	60 30 Z	400	120 30 Z
• <u>Etude de remplacement Bulle</u>	400	120 30 Z	1 200	360 30 Z
<b>TOTAL ETUDES CONTRAT INITIAL</b>	<b>21 821</b>	<b>4 442 21,01 Z</b>	<b>16 544</b>	<b>3 933</b>
<b>TOTAL COUTS ET SUBVENTIONS</b>				

OPERATIONS CONTRAT DE DEVELOPPEMENT INITIAL + AVENANT N° 1	COUT H.T.		PARTICIPATION CG		COUT H.T.		PARTICIPATION CG	
	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
<b>II - AVENANT N° 1 :</b>								
Schéma directeur : . Etude de montage de prods touristiques	400	60 %	900		288		60 %	
. Etude de montage de prods touristiques d'affaire	400	60 %	700		120		60 %	
. Schéma directeur d'aménagement des zones d'activités -secteur Bretagne/Prima-	6 000	60 %	10 000		400		60 %	
<b>Etudes particulières :</b> . Banque de données tourist. permanent	240	30 %	800		30		30 %	
. Etude d'aménagement touristique Grande Chaloupe, léproserie et Roche Ecrite	45	30 %	150		105		30 %	
. Etude projet de plage artificielle	90	30 %	300		supprimée			
. Etude rénovation-animation touristique du gd marché	45	30 %	150		150		30 %	
. Etude plan vert de la ville	15	30 %	50		60		30 %	
. Etude campagne de ravalement	180	30 %	600		supprimée			
. Cellule d'aide à la pérennisation des entreprises nouvelles (étude)	270	30 %	900		supprimée			
. Etude de projet de coopération intercommunale	90	30 %	300		supprimée			
. Etude de l'animation économique des écarts de la ville	60	30 %	200		84		30 %	
. Etude de modernisation du petit commerce	60	30 %	200		supprimée			
. Etude de la structure de l'emploi à St-Denis	90	30 %	300		135		30 %	
. Etude de signalisation ZA et structure d'accueil	60	30 %	200		inclus			
. Etude construction d'ateliers-relais	60	30 %	200		travaux			
<b>TOTAL ETUDES AVENANT N° 1</b>	<b>8 105</b>	<b>50,84 %</b>	<b>15 950</b>					
<b>B - TRAVAUX :</b>								
<b>I - CONTRAT INITIAL :</b>								
. Acquisition matériels informatiques	240	30 %	800		240		30 %	
. Travaux extension du Golf (18 trous)	( subvent. 800	6,66 %	12 000					
. Travaux parc urbain	( avance 2 800	23,33 %	30 000		sur acqui- sitions foncières		30 %	
. Parc des expositions et des congrès (travaux)	9 000	30 %	82 287		1 461			
- Parc des expositions	16 457	20 %	52 287					
- Palais des congrès	10 457	20 %	30 000		10 140*		20 %	
	6 000	20 %			différée en 1993			
<b>TOTAL TRAVAUX CONTRAT INITIAL</b>	<b>Subvention 26 602</b>	<b>21,18 %</b>	<b>125 087</b>					
	<b>Avance 2 800</b>	<b>6,54 %</b>						
<b>TOTAL COUTS ET SUBVENTIONS CUMULE</b>								
					61 230			13 213
					77 774			17 146

\* Opération engagé et payée.

OPERATIONS CONTRAT DE DEVELOPPEMENT INITIAL + AVENANT N° 1	AVANT-AVENANT N° 2		APRES-AVENANT N° 2			
	COUT H.T.	PARTICIPATION CG		COUT H.T.	PARTICIPATION CG	
		MONTANT	TAUX		MONTANT	TAUX
<b>II - AVENANT N° 1 :</b>						
• Aménagement touristique Grande Chaloupe, Reprosérie et Roche Ecrite	800	240	30 Z	Opération	supprimée	
• Montage de produits touristiques	900	400	60 Z	Opération	supprimée	
• Réseau tramé de sentiers	300	90	30 Z	Opération	supprimée	
• Aménagements touristiques :	10 350	3 105	30 Z	Opération	supprimée	
- Piton Bois-de-Nêfles	4 500	1 350	30 Z	)		
- St-François	4 500	1 350	30 Z	)		
- Brûlé	1 350	405	30 Z	)		
• Signalisation touristique	600	180	30 Z	300	90	30 Z
• Travaux plan vert de la ville	500	150	30 Z	Opération	supprimée	
• Travaux végétalisation et fleurissement	450	135	30 Z	450	135	30 Z
• Travaux campagne de ravalement	1 500	450	30 Z	Opération	supprimée	
• Travaux projet de coopération intercommunale	5 000	500	10 Z	Opération	supprimée	
• Travaux aménagement des zones d'activités (secteur Montagne, St-Bernard)	10 000	1 000	10 Z	Opération	supprimée	
• Travaux signalisation ZA et structures d'accueil	600	180	30 Z	1 080	324	30 Z
• Remise en valeur du patrimoine historique et touristique de la ville	15 000	4 500	30 Z	420	126	30 Z
• Syndicat d'initiative	1 500	450	30 Z	350	105	30 Z
• Rénovation-animation touristique grand marché	1 200	360	30 Z	1 500	450	30 Z
• Construction d'ateliers-relais	20 000	2 000	10 Z	14 005	1 400,5	10 Z
<b>TOTAL TRAVAUX AVENANT N° 1</b>	<b>68 700</b>	<b>13 740</b>	<b>19,67 Z</b>			
<b>DIVERS</b> : Acquisitions foncières	20 000	20 000	100 Z	22 800	22 800 <sup>A</sup>	100 Z
		Avances			Avances	
<b>III - OPERATIONS NOUVELLES AVENANT N° 2</b>						
- Equipements sportifs				5 700	2 850	50 Z
- Equipements sociaux culturels				6 500	1 950	30 Z
- Voie accès collège Montagne				3 500	1 750	50 Z
- A.E.P.				3 778	1 700,1	45 Z
- A.E.U. Bois de Nêfles et Bretagne				11 600	3 480	30 Z
- A.E.U. Montagne (collège)				18 200	5 460	30 Z
<b>TOTAL COUTS ET SUBVENTIONS</b>				<b>90 183</b>	<b>19 820,6</b>	
<b>CUMULE</b>				<b>167 957</b>	<b>36 966,6</b>	
<b>AVANCES</b>					<b>22 800</b>	

\* dont 974 661 F déjà programmés pour l'acquisition des terrains destinés aux ateliers-relais (décision n° 24 du 15.1.92).